



INFOS PRATIQUES

ASSURANCES et ÂNES (MAJ 02/2024)

Lorsqu'un accident se produit et qu'un âne cause un dommage à un tiers (corporel ou matériel), la victime est amenée à rechercher la **Responsabilité Civile** du gardien de l'âne à l'origine du dommage pour obtenir réparation de son préjudice.

Le gardien de l'âne est celui qui dispose au moment des faits du contrôle de l'âne.

Le gardien peut être le propriétaire, mais le propriétaire peut faire temporairement un « transfert de garde » à une autre personne qui en devient alors le gardien pour une pension, une saillie, des soins...

Il apparaît indispensable pour tout gardien d'ânes, particulier ou professionnel, de souscrire une Responsabilité Civile Propriétaire d'Equidés, RCPE.

L'objet de cette **RCPE** est de couvrir les risques de dommage qui pourraient être causés aux tiers par l'âne dont l'assuré a la garde et l'assurance permettra d'indemniser la victime.

Les assureurs proposent les assurances RC vie privée habitation, et la plupart englobent la RCPE avec la RC mais surtout **il faut déclarer TOUS vos animaux.**

Exemple : GROUPAMA prend en charge sans supplément sur la RC jusqu'à 4 UGB (UGB : Unité Gros Bétail, mesure créée pour le calcul des surfaces nécessaires pour nourrir un animal. 1 vache=1 UGB)

1 âne= 0.4UGB, donc Groupama assure sans extension de garantie jusqu'à 10 ânes.

Détenteurs d'une licence FFE : lorsque le gardien est titulaire de la licence d'équitation délivrée par la FFE, celle-ci inclut une assurance RC uniquement pour les actions d'équitation : le monter ou l'atteler, le panser, le charger ou le décharger du van. L'assurance de la licence propose une extension RCPE lorsque le gardien n'est pas en action d'équitation.

Pour l'attelage, si l'activité consiste à du transport de personnes contre rémunération, une assurance **RC Professionnelle** doit être souscrite obligatoirement, elle permet de couvrir les passagers victimes d'un dommage.

Dans tous les cas, les passagers victimes d'un dommage pourront toujours engager la RC du meneur en indemnisation devant les tribunaux.